



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-039-2021-04

PUBLIÉ LE 20 AVRIL 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Pôle RH en santé

IDF-2021-04-16-00010 - ARRÊTÉ N° DOS n° 2021/1631?? portant sur la désignation des membres de la délégation du Conseil départemental de l'Ordre des sages-femmes de Seine-et-Marne ?? (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-16-00010

ARRÊTÉ N° DOS n° 2021/1631

portant sur la désignation des membres de la
délégation du Conseil départemental de l'Ordre
des sages-femmes de Seine-et-Marne

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS n° 2021/1631 portant sur la désignation des membres de la délégation du Conseil départemental de l'Ordre des sages-femmes de Seine-et-Marne

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, notamment son article L.4123-10,
- VU** l'arrêté n° DOS 2020/3842 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

CONSIDÉRANT le courrier en date du 29 mars 2021 du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes par lequel il est demandé au Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France de procéder à la désignation des membres d'une délégation de trois membres assurant les fonctions du Conseil départemental de l'Ordre des sages-femmes de Seine-et-Marne qui se prononcera, notamment, sur l'inscription au tableau de l'Ordre des sages-femmes de ce département jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau conseil départemental.

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** La désignation des membres de la délégation du Conseil départemental de l'Ordre des sages-femmes de l'Essonne comme suit :
- Madame Anne-Marie CURAT, présidente du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes
Adresse ordinale professionnelle
168 rue de Grenelle 75007 Paris
 - Madame Marianne BENOIT TRUONG CANH, vice-présidente du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes
Adresse ordinale professionnelle
168 rue de Grenelle 75007 Paris
 - Madame Cécile MOULINIER, vice-présidente adjointe du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes
Adresse ordinale professionnelle
168 rue de Grenelle 75007 Paris

ARTICLE 2° : Le Directeur de l'Offre de soins et le Directeur départemental de Seine-et-Marne de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 16/04/2021

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Le Directeur de l'Offre de soins

Signé

Didier JAFFRE